

## Liberté de religion et de conviction, le cas égyptien et le Machrek.

**Pierre-Jean Luizard**, directeur de recherche au CNRS,  
*Les minorités religieuses musulmanes au Moyen-Orient*

**Said Chaaya**, docteur en histoire contemporaine, CNRS-GSRL  
*La spécificité libanaise*

Cette partie du monde méditerranéen a la particularité d'être la zone de naissance, de rencontre, et de cohabitation la plus ancienne et la plus dense des différentes religions monothéistes ainsi que des grands courants internes de ces monothéismes (christianismes romain et byzantin, sunnisme et chiisme...).

Au VII<sup>e</sup> siècle, l'islam naissant vient bouleverser la situation religieuse dans le croissant fertile, alors partagé entre le judaïsme, les courants du christianisme issus des premiers conciles, le zoroastrisme perse et le polythéisme arabe. Le nouvel empire arabe islamique issu de Médine va mettre en place une gestion du religieux qui va durer sans grand changement jusqu'au XX<sup>e</sup> siècle. Et cette longue période d'une gestion très particulière du religieux au sein de l'empire islamique pèse encore très lourd aujourd'hui.

Au côté du sunnisme majoritaire et impérial, cohabitent, d'une part « les gens du livre » que sont les deux autres monothéismes juif et chrétien dotés d'un statut particulier, celui de la dhimmitude, et d'autre part les « apostats » que sont les minorités issues de l'islam, notamment les chiites, privées de statut et discriminées. Il faudra attendre le XVI<sup>e</sup> siècle pour que le chiisme change de statut en devenant la religion d'un État, la Perse. Au XV<sup>e</sup> siècle, après la prise de Constantinople, le sultanat ottoman réorganise la dhimmitude sous la forme des millets. Les millets, dont les premiers sont le millet juif, le millet arménien, et le millet roum grec orthodoxe, sont de véritables entités religieuses autonomes constituées au sein de l'Empire ottoman sunnite au profit des différentes minorités religieuses, entités dont les dirigeants religieux gèrent la religion, l'état-civil, le statut personnel, l'éducation. Au XIX<sup>e</sup> siècle, les puissances européennes, dont la France et la Russie notamment, voudront se faire les protectrices de certains des millets.

Après la dissolution de l'Empire ottoman, la triple conjugaison de l'action des puissances européennes créatrices du nouveau Moyen-Orient, du comportement négatif des nouveaux

dirigeants arabes et de l'attitude conservatrice des minorités religieuses, conduira à une accommodation du système ottoman des millets sous la forme du communautarisme et des États multiconfessionnels. Au côté de la vieille Égypte, il n'y aura pas dans cette région de véritable construction d'États-Nations, et donc pas d'établissement de citoyenneté. Et à part l'exception libanaise, il n'y aura nulle part de processus démocratique ni de véritables garanties des droits et libertés. Ni nations citoyennes, ni États de droit. Il se mettra en place des multiconfessionnalismes inégalitaires et dictatoriaux au profit de minorités religieuses et au détriment des majorités religieuses, en Irak et en Syrie, et un biconfessionnalisme inégalitaire et autoritaire en Égypte.

Ces dernières années, notamment depuis les printemps arabes, on aurait pu espérer, comme au Maghreb, des évolutions positives d'ordre constitutionnel, allant dans le sens de la constitution de nations multiculturelles et multireligieuses fondées sur la citoyenneté et les libertés publiques.

Les drames irakien et syrien actuels, mais également les situations libanaise et égyptienne, semblent constituer des démentis spectaculaires à tout espoir d'une évolution positive du Machreq et de l'Égypte. Le conflit sunnites/chiites et ses répercussions dans toute la région, de l'Irak et du Yémen aux yézédis, la situation générale des minorités chrétiennes, s'inscrivent à rebours d'un processus de socialisation multiculturel apaisé et juridiquement organisé.

Alors, faut-il désespérer de la mise en place dans le Machrek d'États-Nations reposant sur la citoyenneté, garants d'une liberté religieuse pleine et entière pour chaque citoyen, et ne faut-il pas se tourner, au nom du réalisme, vers des communautarismes organisés, des millets modernes, d'autres Libans, à défaut de nations impossible à construire ?

Jacques Huntzinger

Ancien ambassadeur de France, co-responsable du séminaire